

Rallye-Découverte "L'Aube à Vélo" 24 circuits de 20 à 90 km



**Découvrez l'Aube sous un autre angle
en allant là où vous n'auriez jamais osé,
sans contrainte de durée ni de temps,
pour votre plus grand plaisir !**

Une organisation **Comité Départemental Cyclotourisme Aube**
Avec le concours **Comité Départemental du Tourisme Aube**

Renseignements **Michel BEAU / CODEP 10 CYCLO**

Tél. 03 25 74 94 86 / e-mail : micbeaumir@free.fr

Courrier **CODEP 10 CYCLO**

Maison des Associations - 63, avenue Pasteur - 10000 TROYES

Aube
en Champagne



www.ffct.org
FF CYCLOTOURISME
**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME AUBE**

www.lca-ffct.org/randonnees_guides_cyclo_aube_circuits.html
www.aube-champagne.com/fr/randonnees-velo.html



Rallye-Découverte "L'Aube à Vélo"

Le Comité Départemental de Cyclotourisme Aube FFCT vous propose de réaliser, à votre gré, vingt-quatre circuits de 20 à 90 km. Ouvert à tout cycliste, licencié ou non licencié, ce Rallye-Découverte, loin de toute compétition, est un moyen de se détendre, de s'amuser, de s'étonner, tout en faisant de l'exercice.

Au terme de chaque année, à réception de vos cartes de route, un classement donnera lieu à des récompenses offertes aux clubs les plus méritants.

Règlement du Rallye-Découverte

→ **Article 1. Organisateur** : Sous l'égide de la FF Cyclotourisme, le CODEP 10 CYCLO organise chaque année un Rallye-Découverte "L'Aube à Vélo" avec la participation du Comité Départemental du Tourisme de l'Aube.

→ **Article 2. Objectif et domaine d'application du Rallye-Découverte** : Le Rallye-Découverte a pour objectif de mettre en valeur ou faire découvrir les richesses touristiques du département de l'Aube aux pratiquants du cyclotourisme en général. Il concerne le vélo de route pratiqué sur les 24 circuits homologués du site Internet FFCT de « véloenfrance ». Le Rallye-Découverte est ouvert à tout cyclotouriste exprimant la volonté d'y participer, licencié ou non licencié.

→ **Article 3. Obligations pour homologation** : Les cartes de route, les itinéraires et road-book des circuits, ainsi que le règlement du Rallye-Découverte sont téléchargeables sur le site Internet de la Ligue de Cyclotourisme Champagne-Ardenne http://www.lcaffct.org/randonnées_guides_cyclo_aube_circuits.html. Les participants au Rallye-Découverte, munis d'une carte de route de l'année en cours où figurent leurs coordonnées, font apposer sur celle-ci le tampon des commerçants ou administrations résidant dans l'un des chefs-lieux de canton traversés par les 24 circuits présentés. Pour participer au classement annuel du Rallye-Découverte, l'original de cette carte de route de l'année en cours doit être retournée avant le 1^{er} octobre, par courrier, au CODEP 10 CYCLO - Maison des Associations - 63, avenue Pasteur - 10000 Troyes.

→ **Article 4. Mode d'attribution des points, classements et récompenses** :
- **Un point est attribué à tout participant qui réalise un parcours.** - Chaque circuit ne sera comptabilisé qu'une fois par participant, avec un maximum de 24 par an. Chaque année il est établi par le CODEP 10 CYCLO : - Un classement clubs par calcul de la somme des points réalisés par les licenciés de chacun des clubs. - En cas d'égalité de points, il sera privilégié le club ayant le plus grand nombre de participants à ce rallye. - En cas d'égalité totale, il sera procédé à un tirage au sort. Le CODEP 10 CYCLO se réserve la possibilité de réaliser également un classement par clubs en rapport à la représentation des femmes et des jeunes dans chacun de ceux-ci. Le classement annuel du Rallye-Découverte est établi puis présenté à l'Assemblée Générale du CODEP 10 CYCLO. Les trois premiers reçoivent une coupe. En marge du Rallye-Découverte « L'Aube à Vélo » annuel, le CODEP 10 CYCLO s'engage à identifier, au vu des cartes de route reçues et sans limitation dans la durée, tout participant ayant réalisé les 24 circuits. Chaque participant ayant réalisé les 24 circuits reçoit un diplôme, il peut acheter la médaille-souvenir du Rallye-Découverte « L'Aube à Vélo », en vente au prix de 10 €.

→ **Article 5. Litiges** : Toute contestation concernant l'organisation ou les résultats du Rallye-Découverte est obligatoirement soumise au CODEP 10 pour décision.